

08/12/2016

IDEX, FUSION DES UNIVERSITÉS DE L'ACADÉMIE DE LYON, DISPARITION DE L'UJM en 2020 :

POUR NOUS, c'est NON !

Le lundi 12 décembre, le CA de l'UJM sera consulté sur le projet IDEX, c'est-à-dire sur la disparition de l'UJM début 2020.

*Le terme de « fusion », qu'il était interdit d'employer en juin, a acquis durant l'été une indubitable pertinence, le président d'une université lyonnaise fanfaronnant même : « nous n'avons plus peur du terme de fusion¹ ». Le 30 septembre les présidents et directeurs d'établissements de la COMUE de Lyon font, sans avoir été aucunement mandatés pour ceci, une véritable profession de foi commune, qui présente non seulement des « objectifs » mais aussi des « engagements » et même des « convictions » qui seraient « partagés ». Elle a trouvé son prolongement en novembre avec un projet de réponse à l'IDEX qui envisage « **la création d'une université nouvelle, unique et intégrée** » (p. 5, p. 12, p. 13 de la présentation édulcorée du projet à destination des instances internes des universités concernées).*

*Pour les profanes en lexicologie technocratique, cette annonce peut être ainsi traduite : un seul établissement, dénommé « Université », remplacerait à terme l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes du projet. Ce qui signifie aussi la **disparition pure et simple des universités de Lyon I, II, III et, à Saint-Étienne, de l'Université Jean-Monnet**. Les archers de l'excellence annoncent la mise en œuvre de l'« université cible » pour début 2020.*

L'université « nouvelle », c'est la négation de toute démocratie, de toute collégialité

Aucun des votes émis dans les divers conseils des diverses universités concernées n'était formellement fondé sur l'examen du projet IDEX, la présentation exhaustive de celui-ci étant réservée aux augustes oreilles du jury. Comme un vote peut toujours s'avérer dangereux, la simple possibilité de voter a parfois été écartée, comme ce fut récemment le cas pour le CT de l'UJM. Comme un vote peut être défavorable, on s'empresse d'annoncer sa réitération, comme c'est le cas actuellement à Lyon III, politique du coup de force qui devrait être bannie partout et au moins dans les enceintes académiques.

Pour les votes qui ont eu lieu ou ceux qui auront lieu, aucun élu universitaire en CA n'a été mandaté pour engager son université dans une telle voie, qui n'était pas envisagée au moment où les conseils ont été élus. On pourrait aussi longtemps gloser le fait que la destruction d'une institution publique puisse ainsi être initiée par des majorités simples de CA, où de surcroît 10 % au mieux des élus représentent la moitié des personnels (les BIATSS).

L'opacité de la démarche est revendiquée (au nom du « secret » qui devrait entourer la structuration de projets pourtant d'une consternante répétitivité d'une COMUE l'autre, et,

¹ Déclaration du président de Lyon I à AEF, 16 septembre.

concernant Lyon, connus depuis 2010 à travers les schémas de l'ancien président du PRES, M. Lussault). Quant au dédain pour la démocratie et la collégialité, il est fardé d'une démagogie sans vergogne, qui évoque la possibilité de sortir à tout moment du « processus ». Sont ajoutées de petites astuces en forme de cliquets juridiques ou des formulations mouvantes au fil des présentations successives (« vote du CA » sur le processus devenant « validation par le CA », par exemple), pour tenter de graver dans le marbre réglementaire le processus de fusion et de parer toute opposition des personnels.

L' « université intégrée », c'est la désintégration des universités !

Dans le nouveau cadre envisagé, il est prévu de morceler et parcelliser les composantes, filières et laboratoires des actuelles universités en « pôles » de coordination (par « campus » ou « disciplinaires »), recoupés par des « collèges académiques ».

La mise en place d'une seule université sub-régionale (avant que d'être, sans doute, régionale) constituerait une étape supplémentaire de la décomposition territoriale de la République, accompagnant mieux encore la « nouvelle organisation territoriale » de la loi NOTRE, qui met à mal toutes les administrations publiques.

Tout un discours est élaboré autour des « partenaires » de la nouvelle université, qu'il s'agirait de séduire : acteurs régionaux ou méga-édiles urbains ainsi que « partenaires socio-économiques ». Mais l'université est-elle un prestataire de services pour le renforcement de féodalités territoriales, pour la production de l'étudiant « prêt à l'emploi » dont rêvent ceux qui se proclament « créateurs d'emplois », ou bien une institution qui garantit partout et à tous les étudiants un enseignement de haut niveau, par et pour la recherche, délivrant des diplômes reconnus partout dans le territoire national, et souvent même au-delà ?

L'université « unique », c'est la dégradation des conditions de travail

L'université « unique », c'est un seul nouvel employeur, c'est **une seule affectation** (qui serait tout aussi « nouvelle » que l'université projetée), c'est donc la mise en cause du poste de chacun, BIATSS comme enseignant. Ce sont de nouvelles fiches de postes, de nouvelles définitions de services.

C'est donc la mise en cause des statuts et la dégradation des conditions de travail de tous.

D'ores-et-déjà existent, dans le cadre COMUE, des mobilités contraintes et non défrayées de personnels et d'étudiants (en lettres classiques à l'UJM par exemple). De même, alors qu'à l'UJM les déplacements entre Roanne et St-Étienne ne sont toujours pas défrayés, pourquoi ceux internes à l' « université cible » le seraient ?

Des fusions d'universités, il y en a déjà eu, on sait donc quel sort est réservé aux personnels concernés. Quelques exemples seulement :

- à **Grenoble** (UGA), il avait été annoncé un « alignement par le haut » des primes : à la sortie, en ce moment-même, c'est la suppression de la prime de fin d'année qui est annoncée ! Un rapport d'expertise commandé par le CHSCT en janvier 2016, qui ne fait pas moins de 177 pages, est éloquent sur tous les problèmes engendrés par la fusion : surcharges de travail durables, réaffectations, « placardisations », pertes de responsabilités, blocages de carrières, complexification du travail et des circuits de décision, ...
- à **Aix-Marseille**, les personnels ont été contraints à re-candidater en interne, de nombreuses fiches de postes réécrites, des personnels contraints de changer de lieu de travail ;
- à **Nancy-Metz**, les primes ont été alignées par le bas et il y a eu gel des postes ;
- à **Strasbourg** les contrats de nombreux personnels en CDD n'ont pas été reconduits, les différents SCD existants ont été fusionnés, ...

L'université « unique », ce sont des économies d'échelle, c'est la disparition des filières, des structures et des services

Comme les « fusions/restructurations » de grandes entreprises, l'université « unique », c'est d'abord un moyen de faire des économies d'échelle (après une gabegie de dépenses pour mettre en place la nouvelle structure, comme ce fut et est encore le cas pour la COMUE).

Comment penser que toutes les filières disciplinaires, tous les diplômes existants, pourraient être maintenus dans le nouvel établissement unique ?

La disparition des départements disciplinaires comme des UFR (Unités de formation et de recherche), composantes de base et véritablement structurantes de l'université en France, est également actée dans le projet.

Quant aux services administratifs et techniques, leur sort oscillerait entre redéploiements dans les nouveaux « pôles » et mutualisations.

L' « excellence », c'est l'austérité, l'inégalité, la précarité !

Les tapageuses sirènes médiatiques de l' « excellence » pourraient séduire certains : il s'agirait en effet de faire émerger « un pôle d'excellence de notoriété et de réputation mondiale », rien de moins ! Et il y aurait de l'argent à la clé !

C'est oublier que dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la réputation ne s'obtient pas à coups de restructurations institutionnelles applaudies par les politiques qui les ont initiées mais en faisant de la recherche rigoureuse, exigeante et reconnue telle par les pairs (et elle l'est, déjà, pour de nombreux laboratoires des établissements de l'académie de Lyon, qui mériteraient la garantie de bien meilleurs budgets récurrents).

C'est ignorer que les 30 millions d'euros annuels prévus pour le projet IDEX ne représentent que moins de 3 % du budget total des établissements concernés (plus d'un milliard d'euros) et qu'une part notable de cette mirifique trentaine de millions sera de surcroît absorbée par les frais de fonctionnement de la mise en œuvre de la machinerie administrative qu'impliquent l'IDEX et la fusion.

C'est ne pas se rendre compte que ce financement ne bénéficierait qu'à quelques projets de recherche seulement, renforçant ainsi les inégalités et les concurrences internes déjà instaurées par la politique de la recherche sur « projets » (ANR etc.).

C'est ne pas voir que ces projets accroissent la précarité des personnels, puisqu'aucun poste statutaire ne peut être créé avec ces éphémères crédits de recherche.

En résumé :

L'université « nouvelle, unique, intégrée » n'est pas une université !

Elle n'en aurait plus les missions, les structures, le fonctionnement ; elle érigerait en principes l'inégalité et la concurrence au détriment des personnels comme des étudiants ; elle broierait dans l' « unicité » et la « nouveauté » les statuts des personnels statutaires, accroîtrait la précarité et dégraderait encore les conditions de travail de tous.

Et l'UJM, dans tout ça ?

Il n'était pas prévu de consulter le CT de la plus petite des universités de l'académie ! Peut-être car il était estimé que l'opinion de son ancien président, propulsé à la tête de la COMUE et porteur en chef du projet IDEX, pouvait suppléer l'expression des personnels.

Le 25 novembre cependant le CT de l'UJM a voté à l'unanimité une motion se prononçant contre la disparition de l'UJM et contre la fusion, pour le maintien de la personnalité morale de l'UJM.

Par ailleurs **le lundi 12 décembre, le CA de l'UJM sera consulté sur le projet IDEX, c'est-à-dire sur la fusion et donc la disparition de l'UJM début 2020**. Les élus au CA porteraient la lourde responsabilité, s'ils votaient positivement, de commencer à détruire ce qui a été patiemment construit depuis près d'un demi-siècle. Ce qui s'annonce, ce n'est même pas une « université à St-Étienne », comme tente de le faire croire la présidence, c'est **St-Etienne sans université !**

Petites astuces juridiques et gros tambours propagandistes n'ont cependant pas empêché que :

- **les CT et même les CA de Lyon I comme de Lyon II ne se sont prononcés pour le projet IDEX qu'en exceptant de leurs votes tout engagement en vue de la fusion ;**
- **le CT et le CA de Lyon III ont voté franchement contre un projet d'IDEX impliquant une fusion inévitable.**

Les oppositions ou les réticences à la fusion ou à l'université unique se sont donc déjà manifestées de diverses manières et il n'y a aucune raison de s'incliner devant ce qui est trop souvent présenté comme une fatalité ou une obligation. Le projet IDEX définitif ne sera d'ailleurs présenté qu'en février.

Avec les personnels, le SNPREEES-FO 42 et Supautonome-FO à l'UJM revendiquent :

- **la non participation de l'UJM à tout processus impliquant la fusion de tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou de toutes les universités de la région lyonnaise en un seul établissement**, au nom de la réponse à l'IDEX ou pour quelque autre raison que ce soit, quelles qu'en soient les modalités, quel que soit le calendrier de mise en œuvre, quelle que soit la forme finale envisagée pour l'établissement ou « Université », y compris celle de grand établissement.

Ils réitèrent également les revendications communes exprimées dans le communiqué intersyndical et interuniversitaire du 17 juin :

- **arrêt du processus d'intégration dans le cadre de la COMUE**, qui a déjà entraîné, dans chacune des universités, des disparitions de diplômes, des intégrations forcées de parcours dans des diplômes « COMUE », l'imposition de seuils d'ouverture, la tentative de mise sous tutelle de filières disciplinaires par les « collègues académiques » ... **quels que soient les modalités, le rythme ou le champ d'application de ce processus** (diplômes, recherche, enseignement, structures institutionnelles, etc.), qui est en réalité synonyme de démantèlement de nos établissements ;
- **maintien des universités existantes de Lyon I, II, III et St-Étienne**, avec leurs budgets propres, avec leurs instances propres (CA, CAC, CFVU, CR, CT, ...), leurs structures propres (UFR, département d'enseignement, laboratoires EA, UMR, ...) et leurs services propres (paie, bibliothèques, informatique, gestion des personnels, gestion des étudiants et vie étudiante, formation continue, etc.) ;
- **maintien dans ces universités de l'ensemble des personnels, des services, des affectations des personnels dans les services et des fiches de postes ;**
- **respect des statuts des personnels et des rémunérations**, y compris les primes statutaires ;
- **maintien des écoles d'enseignement supérieur.**

Le SNPREEES-FO 42 et Supautonome-FO estiment indispensable de tout mettre en œuvre pour faire échec à ce processus de destruction. Ils s'adressent aux autres organisations syndicales de l'UJM pour leur proposer des initiatives en ce sens.